

Note financière

Lors de la réunion du 26/09/2019, le comité directeur de la Ligue de Bretagne de Taekwondo et Disciplines Associées a fixé un cadre tarifaire pour le remboursement des déplacements et les rémunérations.

Repas

Le montant pris en charge pour les repas est plafonné à 18,30 €/repas.

Transports

Indemnités kilométriques

Lors d'un déplacement en voiture, les frais inhérents à l'utilisation d'un véhicule personnel et à la consommation de carburant sont pris en charge à hauteur de 0,308 €/km.

Train

Les billets de train achetés aux tarifs Prem's et Seconde sont intégralement remboursés. Ceux achetés au tarif Première ne sont remboursés qu'à hauteur de 66 %.

Dans tous les cas, un justificatif de voyage doit être fourni. Attention, les confirmations de commande, les e-billets et les m-billets ne peuvent pas servir de justificatifs. La SNCF fournit des justificatifs 24 heures après l'arrivée du dernier trajet (<https://www.oui.sncf/train/pro/justificatif>). Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif valable.

Avion

Les billets d'avion de classe économique sont intégralement remboursés. Une facture doit être fournie comme justificatif.

Autres transports

Les frais liés aux autres modes de transports sont intégralement remboursés. Une facture doit être fournie comme justificatif.

Logement

Les chambres prises dans les hôtels 2 et 3 étoiles ainsi que dans les Appart Hôtel sont intégralement remboursées. En cas d'indisponibilité de ces logements, il sera possible d'effectuer une réservation dans une autre classe, mais le comité directeur devra donner son accord au préalable.

Dans tous les cas une facture doit être fournie comme justificatif.

Rémunérations

Tout autre montant que ceux prévus ci-dessous devra être justifié et soumis à l’approbation du comité directeur avant que l’événement sportif n’ait lieu.

Compétition combat

Fonction	Rémunération
Arbitre stagiaire	10 €
Arbitre Hapkido	25 €
Jeune Arbitre de Ligue Arbitre de Ligue	25 €
Jeune Arbitre National Arbitre National 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degré	35 €
Arbitre International	50 €
Directeur d’aire de combat	50 €
Responsable de compétition	50 €

Compétition technique

Fonction	Rémunération
Jeune Juge Juge de Ligue	25 €
Juge National 1 ^{er} et 2 ^{ème} degré	35 €
Juge Européen ou Mondial	50 €
Responsable de compétition	50 €

Passage de dan

Fonction	Rémunération
Juge passage de dan Hapkido sans habilitation	30 €
Juge passage de dan Taekwondo non diplômé	30 €
Juge passage de dan Hapkido habilité	50 €
Juge passage de dan Taekwondo diplômé	50 €